



CAPL n° 2 des 19 et 20 juin 2007

Appels de notation des contrôleurs.

Compte-rendu

Au total, pour notre Direction, 35 appels de note ont été déposés en 2007 : 4 en A, 14 en B et 17 en C.

Les 14 demandes d'appel de notation des B se répartissent comme suit :

- 7 appels de la note chiffrée seule ;
- 7 appels concernant la note chiffrée et l'appréciation générale ;

En préalable, le président nous a fourni les éléments suivants :

- Mise en réserve de deux majorations de 0,02 en échelon variable et d'une majoration 0,02 en échelon fixe et terminal.
- 5 baisses de note dans le département en 2007 (4 baisses de - 0,01 concernant 3 C et 1B, et 1 baisse de - 0,02 concernant 1 C).
- Le Directeur a précisé que la « note d'alerte » de - 0,01 était une alerte sur des lacunes dans la manière de servir, avant que ne soit appliquée une baisse de note de - 0,02.
- Il n'a pu répondre à notre demande concernant le nombre d'agents ayant eu une triple note pivot, le bilan sera fait à l'automne 2007 et fourni aux Organisations Syndicales.

Le SNADGI-CGT a une nouvelle fois demandé dans sa liminaire que cette CAPL soit une véritable instance paritaire, que les dossiers soient examinés sur pièce sans à priori, et que le président joue son rôle d'arbitre indépendant qui ne soutient ni ne suit aveuglément la position des chefs de services.

Nous avons en charge plus particulièrement les dossiers de 4 adhérents ou sympathisants, mais comme à l'accoutumée, nous sommes intervenus activement sur l'ensemble des dossiers.

A la différence des années précédentes, nous avons constaté cette année que la parité administrative était beaucoup plus à l'écoute de nos arguments et nettement plus ouverte à la discussion. Pour la plupart des dossiers, le DSF a reconnu la valeur des dossiers et le bien-fondé de l'appel, mais n'a pu accéder à la totalité des demandes faute d'une réserve suffisante. Il reconnaît que le contingentement pose problème, et que dans notre département, plus de 50 % des agents sont méritants.

Il est à noter que le président a systématiquement refusé toute modification à chaque fois que le chef de service avait émis une réserve dans sa réponse.

Par la qualité des arguments avancés et l'éclairage apporté à la parité administrative, les représentants du personnel du SNADGI-CGT et du SNUI ont obtenu :

- 2 majorations de 0,02 pour deux agents en échelon variable ;
- 1 majoration de 0,02 pour un agent en échelon fixe ;
- 3 majorations de 0,01 (attention appelée à titre d'encouragement sous réserve de la manière de servir)
- la révision des appréciations générales pour 6 dossiers (3 partielles et 3 en totalité).

Il est à noter que seuls les dossiers des agents présentant de très bonnes voire excellentes appréciations générales (sans aucune réserve ni restriction du chef de service) ont une chance d'obtenir une majoration de note chiffrée. En outre, les agents qui avaient déjà obtenu une majoration en appel en 2006, et qui ont à nouveau fait appel en 2007, n'ont rien obtenu cette année.

Par contre, les dossiers des agents « triple pivot » ont tous obtenu une majoration (un + 0,02 et deux + 0,01).

Encore cette année, les organisations syndicales ont systématiquement adopté une position commune et constructive.

Les élus du SNADGI-CGT n'ont pas manqué de dénoncer tout au long de la séance :

- la baisse des appréciations littérales destinée uniquement à justifier la mise en adéquation avec une note pivot (dans la plupart des dossiers) ;
- la dérive de certains chefs de services dans leurs réponses à l'appel de l'agent, qui s'apparentent pour certains dossiers à du « cassage de gueule » ;
- l'attribution injustifiée de triples notes pivots pour de très bons dossiers occasionnée par l'injustice du nouveau système de notation.